

## **CAHIER DES CHARGES**

### ***FINALES DE COUPES DE L'ESSONNE 2018/2019***

#### **Préambule**

Pour permettre le bon déroulement d'une compétition, une bonne organisation est nécessaire.

A cet effet le District de l'Essonne a rédigé ce document, afin de vous permettre d'adapter vos installations aux besoins de cet événement et de satisfaire aux critères nécessaires à cette organisation.

#### **FINALES 2018/2019**

- Samedi 15 et dimanche 16 juin.

**L'amplitude horaire maximale requise est 7h30-21h**

#### **SOMMAIRE**

1. Organisation
2. Infrastructures
3. Accueil
4. Administration
5. Affichage
6. Arbitrage
7. Buvette
8. Encadrement
9. Logistique
10. Récompenses
11. Sonorisation



## **1. ORGANISATION**

Le club hôte devra désigner un référent qui sera l'interlocuteur du District pour l'organisation de cette manifestation.

Un Comité d'Organisation composé du référent du Club Hôte, du responsable de la Mairie concernée et des représentants du District sera mis en place et se réunira en amont de la manifestation.

Les frais de sécurité et d'organisme de secours afférents à la manifestation seront organisés et pris en charge par le District.

## **2. INFRASTRUCTURES**

Le site d'accueil devra disposer de :

- 2 terrains dont un synthétique
- Une tribune,
- 6 vestiaires,
- Tableau d'affichage (facultatif )
- Un local administratif avec photocopieur
- Une buvette
- Un parking d'une capacité minimum de 40 voitures
- Une salle de réception d'une capacité de 40 personnes
- une sonorisation

## **3. ACCUEIL**

### **a) Accueil des Officiels**

Le club organisateur se doit d'accueillir les représentants du District, ainsi que les personnalités officielles, et de les orienter vers les emplacements ou installations qui leurs sont réservés.

### **b) Accueil des équipes et arbitres :**

Les officiels et les équipes seront accueillis par un officiel du district et dirigés vers les installations.

## **4. ADMINISTRATION**

Le club recevant devra fournir sa tablette et faire le nécessaire en amont du match. Les clubs devront avoir un listing des licenciés participant à la rencontre ou FOOT COMPAGNON

## **5. AFFICHAGE**

Afin de renseigner le public, il est souhaitable, dans la mesure du possible, de disposer d'un tableau d'affichage des scores qui devra être renseigné au fur et à mesure de l'avancement du score.

Le club organisateur peut, s'il le souhaite, procéder à un affichage de l'évènement au sein de sa commune ou aux emplacements qui lui sont habituels.

Les affiches officielles des finales seront fournies par le District au club hôte.

## **6. ARBITRAGE**

Pour toutes les compétitions qu'il organise le District de l'Essonne prend en charge et fournit les arbitres.

Les ballons de matchs ainsi que les drapeaux de touche sont fournis par le District de l'Essonne.

Un vestiaire indépendant avec douche devra être mis à la disposition des arbitres.

## **7. BUVETTE**

Les points de ventes « buvettes » et autres débits alimentations boissons sont mis en place et organisés par le club hôte. Il est rappelé que les boissons de toutes sortes, doivent être servies dans des gobelets en plastique.

La vente de boissons en bouteilles ou en « canette » est interdite dans l'enceinte sportive.

## **8. LOGISTIQUE**

Un médecin de la commission médicale du D.E.F assurera une présence permanente.

La mise en place d'un podium pour la remise des coupes est également souhaitée. Des places assises seront réservées pour les officiels (Conseil Départemental, District, Municipalités des clubs participants et organisateurs).

Le club organisateur fournira au District, s'il le souhaite, une liste de personnalités qu'il désire inviter.

Le club fournira les repas des commissaires, organisateurs du D.E.F présents toute la journée et dont la liste sera communiquée par le responsable de la commission d'organisation du D.E.F.

Une facture sera adressée au District à l'issue de la manifestation suivant des tarifs convenus au préalable.

## **9. RECOMPENSES/PROTOCOLE**

Il appartient au District de l'Essonne de fournir les récompenses (coupes, fanions..)

## **10. SONORISATION**

L'installation d'une sonorisation est nécessaire pour assurer le déroulement de l'épreuve.

Un micro devra être mis à la disposition du Comité d'organisation du District.

Le club organisateur se charge de fournir et d'installer le matériel.